

Forum



Des chiffres, des sous et un point

Chaque année, l'ensemble des assureurs-maladies de notre pays démontrent chiffres à l'appui que les dépenses en terme de santé augmentent, et que par conséquent nos primes doivent suivre le mouvement, si ces assureurs ne veulent pas devoir puiser dans leurs réserves que légalement ils doivent avoir. Au cas où ...

Il s'en suit une présentation à l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) par lesdits assureurs de chiffres importants concernant le budget du Concordat des Assureurs-Maladies Suisses (CAMS): en 1998, il a été dépensé 18 403 millions de francs au titre des charges obligatoires des différents assureurs [1]. Dans ces chiffres sont compris les charges d'exploitations pour 1637 millions. A raison d'environ 1535 millions de frais administratifs et 101 millions pour les amortissements. Les recettes pour 1998 se montent à 18 556 millions de francs, dont 18 031 millions de primes versés par les citoyens-assurés.

Je n'ai malheureusement pas pu dégager clairement la valeur des intérêts du bénéfice de fonctionnement de l'année précédente, qui se montait à 192 975 millions de francs, le poste n'étant pas décrit.

De même, pour ce capital hérité de 1997, je n'ai pas trouvé trace de son affectation. Une recherche avec des documents officiels de l'OFAS [2], mis gracieusement à disposition de toute personne une peu curieuse, ne m'a pas plus éclairé sur l'attribution des ces bénéfices annuels et des intérêts bancaires y afférents.

Par contre, cette statistique m'a apporté une vue différentes des comptes du CAMS, en prenant pour année de départ 1970, d'une manière toute arbitraire ils est vrai. Depuis cette date, la fortune cumulée année après année, avec parfois des pertes annuelles, se monte à fin 1998 à 4497,103 millions de francs, représentant plus de 25% du total des recettes de 1998 reconnues à cette date par le CAMS.

Quant aux intérêts cumulés de cette somme fabuleuse, ils n'apparaissent nul part. Il résulte de ceci que nous pouvons sans autre au niveau suisse, pour tous les cantons, défendre une valeur de point TarMed se situant autour de Fr. 1, même si une différence de 5 cts dans l'évaluation des coûts amène une surcharge de 500 millions de francs. Cet excès n'est rien en regard des réserves disponibles auprès du CAMS.

A moins que cet organisme nous montre que cet argent n'est malheureusement pas disponible, ni ses intérêts bancaires.

Les chiffres précédents amènent un autre commentaire: il devient difficile de croire qu'une augmentation des primes par les assureurs est obligatoire pour la survie desdits assureurs.

Je suis d'accord qu'il s'agit d'institutions dont le but premier est la survie dans de bonnes conditions financières, mais de là à tout accepter, il y a un pas à ne plus franchir de la part des assurés que nous sommes (par obligation), des partenaires que nous désirons rester (par volonté).

Il est à souligner que notre droit de pratiquer de manière libérale la médecine est reconnu, et accepté sur le plan politique.

Il en est régit par le Code Civil et le Code des Obligations en «prime time». Nos relations avec les assureurs sont régies par des conventions que nous avons acceptées jusqu'ici sans trop les discuter, en tous cas au niveau de la base – les praticien(ne)s de tous les jours.

Cela ne veut pas dire que la pérennité du système est obligatoire au point d'en devenir esclave, sous prétexte que nous sommes légalement obligés de nous assurer. Il n'est nul part écrit que nous soyons contraints de travailler, à plus forte raison à n'importe quel prix.

Dr Jean-Luc Eberlin, Porrentruy

Références

- 1 Pharma information, édition 2000.
- 2 Statistiques de l'assurance-maladie. Diverses années. OFAS, 3000 Berne.

Personalien

Todesfälle

Décès

Decessi

Martin Neumayer (1960)

Facharzt FMH für Allgemeinmedizin,
8200 Schaffhausen

Praxiseröffnungen

Nouveaux cabinets médicaux

Nuovi studi medici

AG

Regula Johanna Rickenbach,
Fachärztin FMH für Kinder-
und Jugendmedizin,
Aavorstadt 37, 5600 Lenzburg

BE

Samuel Gut,
Facharzt FMH für Allgemeinmedizin,
Hünigenstrasse 7, 3510 Konolfingen

Marianne Barbara Rentsch,
Fachärztin FMH für Allgemeinmedizin,
Bernstrasse 70, 3072 Ostermundigen

BL

Katharina E. Oertli Broeclin,
Fachärztin FMH für Psychiatrie
und Psychotherapie,
Käppelrainweg 14, 4147 Aesch BL

SG

Esther Graf-Deuel,
Dr. med., Rorschacherstrasse 15,
9007 St. Gallen

SO

Niksa Jovanovic,
Facharzt FMH für Neurologie,
Baselstrasse 5, 4534 Flumenthal

VD

Jacques Favre,
Spécialiste FMH en neurochirurgie,
3, Grand Rue Forum Centre,
1820 Montreux

VS

Franziska Andenmatten Zufferey,
Fachärztin FMH für Allgemeinmedizin,
3961 Vissoie

ZH

Wilfried Zihlmann,
Facharzt FMH für Allgemeinmedizin,
Maurstrasse 24a, 8117 Fällanden

Ärztegesellschaft des Kantons Bern

Medizinischer Bezirksverein Bern-Stadt

Zur Aufnahme hat sich angemeldet:

Als ordentliches praktizierendes Mitglied:

Prof. Dr. med. *Oskar E. Illi*, Facharzt FMH für Kinderchirurgie, Lindenhofspital, Bremgartenstrasse 115, 3012 Bern

Einsprachen gegen diese Kandidatur müssen innerhalb von 14 Tagen seit dieser Veröffentlichung schriftlich und begründet dem Präsidenten des Medizinischen Bezirksvereins Bern-Stadt eingereicht werden. Nach Ablauf der Einsprachefrist entscheidet der Vorstand über das Gesuch und allfällige Einsprachen.

Der Vorstand des MBV Bern-Stadt

Ernennungen

Distinctions

Per 1. Januar 2001 haben sich an der Klinik Barmelweid Kanton Aargau folgende personelle Änderungen (Wahlen und Ernennungen, in alphabetischer Reihenfolge) ergeben:

Dr. med. *Martin Frey*, Chefarzt der pneumologischen Abteilung und Leiter des medizinischen Departements; Dr. med. *Esther Hindermann*, Chefärztin der psychosomatischen Abteilung; Dr. med. *Harriet Keller-Wossidlo*, Leitende Ärztin des Schlafzentrums; Dr. med. *Michael Lefkovits*, Chefarzt der Abteilung für medizinische und kardiologische Rehabilitation.